



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2023 RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024

Est par les présentes donné par la soussignée directrice générale que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024 de la Municipalité du Canton d'Arundel, pour le deuxième exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, a été déposé le 8 septembre 2022 et est disponible pour consultation. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau à l'hôtel de ville, situé au 2, rue du Village, Arundel.

Toute demande de révision à l'égard du rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectuée une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 et 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, concernant la tenue à jour du rôle, doit :

- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
**Municipalité du Canton d'Arundel**  
**2, rue du Village**  
**Arundel (Québec) JOT 1A0**
- Être soumis sur le formulaire préparé à cet effet et disponible à l'endroit susmentionné;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 381-2022 de la MRC des Laurentides, laquelle est exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ À ARUNDEL, CE 22<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2022**

**Nicole Trudeau**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nicole Trudeau, directrice générale de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur les deux (2) tableaux d'affichage (intérieur et extérieur) situé au 14, Route du Doctor Henry.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

**Nicole Trudeau**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**